

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT

N° D2023-069

Objet : Subventions liées à l'habitat pour la réalisation de travaux dans le cadre des aides à l'Habitat - Décision rectificative

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2018-079 du 12 avril 2018 approuvant le lancement de l'OPAH ;

VU la délibération n° 2019-015 du 13 février 2019 approuvant la mise en place des aides pour les propriétaires dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique locale ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière des subventions liées à l'habitat dans le cadre de l'OPAH ou du programme « Habiter Mieux » ;

Il a été décidé lors de la décision n° D2023-031 d'accorder une subvention de 750 € pour le dossier de Madame MARALDO et lors de la décision n° D2023-058 d'accorder une subvention de 2 000 € pour le dossier de Madame FERNANDES. Une erreur ayant été faite sur les deux domiciles, il convient de modifier les communes inscrites dans les décisions pour ces dossiers.

- DECIDE d'attribuer une aide de 750 € en faveur de Madame MARALDO – 01800 CHARNOZ-SUR-AIN pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie et de supprimer l'engagement pris lors de la décision n° D2023-031.
- DECIDE d'attribuer une aide de 2 000 € en faveur de Madame FERNANDES – 01500 AMBRONAY pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie et de supprimer l'engagement pris lors de la décision n° D2023-058.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 12 juillet 2023*

Publiée le **12 JUIL. 2023**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 12 juillet 2023.

Le Président
de la Communauté de communes,

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

